

	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la Polyvalente Le Carrefour</p>																
N° de la résolution ou annotation	<p>Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenu le 3 septembre 2024 au CA-O.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS</p> <p>DIRECTION</p> <p>Théberge, Marie-Ève (directrice) Gauthier, Éric (gestionnaire administratif d'établissement)</p> <p>MEMBRES PARENTS</p> <table> <tr> <td>D'Aoust, Karine</td> <td>Martel, Catherine</td> </tr> <tr> <td>Djani, Kossi</td> <td>Nsengiyumva, Nadine</td> </tr> <tr> <td>Gauthier, Marie-Michelle</td> <td>Robichaud, Simon</td> </tr> <tr> <td>Harris, Daniel</td> <td>Villeneuve, René</td> </tr> </table> <p>MEMBRES DU PERSONNEL</p> <table> <tr> <td>Abou Hamad, Raghida</td> <td>Girard, Annick</td> </tr> <tr> <td>Bégin, Geneviève</td> <td>Larouche, Sylvie</td> </tr> <tr> <td>Breton, Erik</td> <td>Thiboutot, Éric</td> </tr> <tr> <td>Gilbert, Jasmin</td> <td></td> </tr> </table> <p>MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ</p> <p>Perreault, Danielle</p> <p>MEMBRES ÉLÈVES</p> <p>Aucun</p> <p>ÉTAIENT ABSENT(E)S</p> <p>Aucun</p> <p>1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE L.I.P. ART. 61</p> <p>La réunion débute à 19 h 00.</p> <p>Quorum atteint</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Enlever "extraordinaire" du type de rencontre puisqu'il s'agit de la rencontre du mois d'août qui a été reportée</p> <p>Approuvé par Mme Gauthier et Mme Larochelle</p>	D'Aoust, Karine	Martel, Catherine	Djani, Kossi	Nsengiyumva, Nadine	Gauthier, Marie-Michelle	Robichaud, Simon	Harris, Daniel	Villeneuve, René	Abou Hamad, Raghida	Girard, Annick	Bégin, Geneviève	Larouche, Sylvie	Breton, Erik	Thiboutot, Éric	Gilbert, Jasmin	
D'Aoust, Karine	Martel, Catherine																
Djani, Kossi	Nsengiyumva, Nadine																
Gauthier, Marie-Michelle	Robichaud, Simon																
Harris, Daniel	Villeneuve, René																
Abou Hamad, Raghida	Girard, Annick																
Bégin, Geneviève	Larouche, Sylvie																
Breton, Erik	Thiboutot, Éric																
Gilbert, Jasmin																	

CÉ # 24-25-002	<p>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2024</p> <p>Pour le point de communication du comité de parents, ajouter "M. Villeneuve donne un résumé de la rencontre du 13 mai". Mme Théberge a mentionné en suivi que les camps ont aidé avec l'intégration des nouveaux élèves pour la rentrée.</p> <p>Approuvé par Mme Girard et Mme Boufenguène</p>
CÉ # 24-25-003	
	<p>4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025 (ANNEXE 1)</p> <p>M. Gauthier présente le document.</p> <p>Question : Pourquoi le revenu de la mesure 15103 est négatif ? M. Gauthier informe que l'exercice financier est fait de cette façon et reviendra avec une réponse détaillée expliquant la réponse des montants.</p> <p><u>Réponse de M. Gauthier :</u></p> <p><i>Voici l'explication des finances concernant le revenu en négatif de (79 060 \$) que l'on retrouve à la page 6 des prévisions budgétaires 2024-2025. Ce montant (79 060 \$) est constitué en 2 parties.</i></p> <p><i>Le premier (64 940 \$) est le montant alloué pour les concentrations. Il est déposé dans un revenu négatif dans la portion administration pour être déplacé en revenu dans la portion concentration à la page 5 du document.</i></p> <p><i>Le deuxième (14 120 \$) est le montant que l'école injecte dans la mesure 15103 Acquisition de livres et que le ministère bonifiera selon un pourcentage qui tourne aux alentours de 33 % part l'école et 66 % part du ministère.</i></p> <p>Question : Est-ce que la cafétéria serait rentable sans les mesures. M. Gauthier répond que les mesures aident pour les collations et repas gratuits et qu'il n'y a aucun bénéfice sans les mesures.</p> <p>Approuvé par M. René Villeneuve et M. Simon Robichaud</p>
CÉ # 24-25-004	<p>5. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 2024-2025 (ANNEXE 2)</p> <p>Mme Girard présente la mise à jour des règles du service de garde.</p> <p>L'approbation du fonctionnement du service de garde 2024-2025 est proposée par Mme Larochele et appuyée par Mme Gauthier.</p>
CÉ # 24-25-005	
	<p>6. PRÉSENTATION DES SORTIES / VOIE PLEIN AIR SECONDAIRE 1-2-3 (ANNEXE 3)</p> <p>Mme Théberge présente les activités et informe qu'elles sont payées par la mesure de la voie plein air.</p> <p>L'approbation des sorties de la voie plein air est proposée par Mme Girard et appuyé par M. Robichaud.</p>
CÉ # 24-25-006	
	<p>7. PRÉSENTATION DES SORTIES / VOIE SPORTIVE SECONDAIRE 11-2-3 (ANNEXE 4)</p> <p>Mme Théberge présente les activités de la voie sportive et informe qu'elles seront payées par la mesure de la voie sportive.</p> <p>L'approbation des sorties de la voie sportive est Mme Gauthier et Mme Larochele.</p>

CÉ # 24-25-007

8. DONS (ANNEXE 5)

Mme Théberge présente les dons. Ce sont des dons confidentiels de parents.

L'approbation des dons est proposée par M. Gilbert et appuyée par M. Thiboutot.

9. TAUX PRÉFÉRENTIEL POUR LES EMPLOYÉS (ANNEXE 6)

CÉ # 24-25-008

Mme Théberge présente la proposition d'offrir des taux préférentiels aux employés pour la location de salle. Le taux sera de 40 \$ / heure par salle. Ce taux permet d'attirer des entraîneurs et correspond au taux offert par des écoles privées de la région. Une preuve d'assurance est requise et la location sera en fonction de la disponibilité.

L'approbation du taux préférentiel pour les employés est proposée par M. Thiboutot et appuyée par Mme Béchand.

10. QUESTIONS DIVERSES

Question de Mme Gauthier : la surveillance du midi va dans quel poste budgétaire ? Mme Théberge croit que c'est dans "soutien".

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CÉ # 24-25-009

Levée de l'assemblée à 19 h 51.

L'adoption est proposée par Mme Gauthier et appuyée par M. Gilbert.

Marie-Ève Théberge
Directrice

Catherine Martel
Présidente